



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 22 MARS 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-48

ASSAINISSEMENT

32 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public de travaux avec le(s) titulaire(s) relatif à la réhabilitation des réseaux d'eaux usées intercommunaux rue du Lavoit Philibert, allée du chemin Vert et rue de l'Ouest sur le territoire de la commune de DOMONT (Opération n° DOM506)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 16 mars 2021, s'est réuni le lundi 22 mars 2021 à l'espace Marcel Pagnol de VILLIERS-LE-BEL, situé 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-deux mars à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 16 mars 2021

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Philippe SELOSSE, délégué de la commune d'ÉCOUEN

Nombre de présents : (44)

Dont (44) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN (Domont), Jean-Robert POLLET et Guy BARRIERE (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Mouhammad ABDOUL (Epiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ et Ramzi ZINAOUI (Garges-Lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Christian MAUCLER (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CARPF : Joël DELCAMBRE (Arnouville) a donné pouvoir à Tony FIDAN (Arnouville)
Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France) a donné pouvoir à Claude BONNET (Bonneuil-en-France)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
François CARRETTE (Roissy-en-France) a donné pouvoir à Pierre COTTIN (Roissy-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Claude LAINE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

ASSAINISSEMENT

32 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public de travaux avec le(s) titulaire(s) relatif à la réhabilitation des réseaux d'eaux usées intercommunaux rue du Lavoir Philibert, allée du chemin Vert et rue de l'Ouest sur le territoire de la commune de DOMONT (Opération n° DOM506)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent projet concerne les travaux nécessaires à la réhabilitation du collecteur d'eaux usées intercommunal transportant les eaux de la rue du Lavoir Philibert, l'allée du chemin vert et la rue de l'Ouest à DOMONT.

Le diagnostic du réseau, réalisé grâce aux inspections télévisées de 2018, met en évidence un grand nombre de désordres structurels et d'étanchéité.

Le collecteur projeté sera en fonte de diamètre 200 millimètres sur une longueur de 339 mètres linéaires. Le collecteur actuel en amiante-ciment (310 mètres linéaires) et en grès (24 mètres linéaires) sera déposé sur 334 mètres linéaires et comblé sur 38 mètres linéaires. Pour déposer la partie en amiante-ciment du collecteur des eaux usées, une procédure de désamiantage sera mise en place. Les branchements des particuliers en domaine public seront tous repris.

Le projet prévoit :

- Le balisage et la signalisation des itinéraires de dérivation et de déviation de la circulation ;
- Implantation des ouvrages ;
- Marquage piquetage ;
- Dérivation provisoire des eaux usées ;
- La réalisation de plan de récolement pour l'ensemble des travaux ;
- Les terrassements des fouilles nécessaires à la construction des ouvrages ;
- La pose d'une canalisation en fonte sur 339 mètres linéaires de diamètre 200 millimètres ;
- La reprise des branchements ;
- La pose de 16 regards préfabriqués de diamètre 1 000 millimètres ;
- Le comblement de 38 mètres linéaires de canalisation diamètre 200 millimètres en amiante ciment ;
- La dépose d'une canalisation en amiante ciment sur 310 mètres linéaires ;
- La dépose d'une canalisation en grès sur 24 mètres linéaires ;
- La dépose de 17 regards ;
- La réfection définitive des terrains ;
- La réfection de la chaussée et des trottoirs ;

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 400 058,30 € HT.

La consultation sera lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-1 du Code de la commande publique.

La période de préparation avant chantier est prévue sur 8 semaines et la période des travaux est prévue sur 12 semaines.

Les crédits seront inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315.

ASSAINISSEMENT

32 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public de travaux avec le(s) titulaire(s) relatif à la réhabilitation des réseaux d'eaux usées intercommunaux rue du Lavoir Philibert, allée du chemin Vert et rue de l'Ouest sur le territoire de la commune de DOMONT (Opération n° DOM506)

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Robert POLLET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-1,

Considérant l'estimation du projet de marché public portant sur les travaux de réhabilitation d'un collecteur d'assainissement rue du Lavoir Philibert, allée du Chemin Vert et rue de l'Ouest sur la commune de DOMONT (opération n° DOM506), de 400 058,30 € HT,

Considérant la procédure par voie d'appel d'offres ouvert à lancer dans le cadre du marché,

Considérant la période de préparation avant chantier est prévue sur 8 semaines et la période des travaux est prévue sur 12 semaines,

Considérant la nécessité de lancer une procédure par voie d'appel d'offres ouvert en vue de la réalisation de travaux de réhabilitation d'un collecteur d'assainissement rue du Lavoir Philibert, allée du Chemin Vert et rue de l'Ouest sur la commune de DOMONT (opération n° DOM506),

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Autorise** le Président à lancer la procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert et à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux de réhabilitation d'un collecteur d'assainissement rue du Lavoir Philibert, allée du Chemin Vert et rue de l'Ouest sur la commune de DOMONT (Opération n° DOM506),
- 2- **Prend acte** que la période de préparation avant chantier est prévue sur 8 semaines et la période des travaux est prévue sur 12 semaines,
- 3- **Prend acte** que le montant prévisionnel du présent marché est fixé à 400 058,30 € HT,
- 4- **Prend acte** que les crédits sont prévus au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315,
- 5- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce marché public.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 22 mars 2021

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,

Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 16/04/2021
Affichée le : 20/04/2021
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

